



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	14
- Ayant pris part :	19

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

03/01/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme CLUZEL Marie-Line ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

03/01/2022

Excusés représentés : M. Jean MARTINEZ représenté par Mme Marie-Claude ROBERT ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE et Mme Pauline MARCOU MADER et Mme Aline COUTAREL représentées par Mme Hélène POLDERVAART.

Madame Marie-Claude ROBERT a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-04 : Résultat de l'élection et transfert partiel des biens de section du Verdier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des résultats de l'élection des biens de section du Verdier, qui s'est tenue le 27 novembre 2021, répartis comme suit :

Nombre de votants (enveloppes et de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne)	15
dont votants par correspondance	12
<i>I. Les bulletins et enveloppes nuls</i>	0
<i>II. Les bulletins blancs</i>	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Nombre de suffrage obtenu par chacune des propositions

Proposition	Chiffre	Lettres
ACCORD pour la vente	8	Huit
OPPOSITION à la vente	6	Six

Les résultats montrent que les électeurs sont favorables à la vente desdits patus. Le représentant de l'État du Département en a été informé. Monsieur le Maire propose de transférer dans le domaine privé de la commune le foncier invendu afin de faciliter les démarches en cas de nouvelle demande d'acquisition.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le résultat de l'élection des biens de section du Verdier ;

- AUTORISE la vente des patus après accord du représentant de l'Etat dans le Département ;
- AUTORISE le transfert dans le domaine privé de la commune du foncier invendu après accord du représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

